



REGLEMENT CONCOURS PHOTO

ORGANISATION

Dans le cadre de mise en valeur de son patrimoine et dans un objectif de développement de la vie culturelle sur la commune, la mairie de Cernex organise un concours photographique sur le thème : Cernex, hier, aujourd'hui et demain.

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à tout photographe amateur et à toute personne détenant des photographies actuelles et anciennes de Cernex. Sont exclus du concours les photographes professionnels, les organisateurs et les membres du jury.

THEME

Le thème du concours est le suivant: « Cernex, hier, aujourd'hui, demain ». Les photographies devront donc porter sur la commune de Cernex : paysages, nature, vie locale, personnages célèbres, activité... et refléter une époque particulière.

PHOTOGRAPHIES

Le nombre de photographies est limité à 6 par participant. Celles-ci seront envoyées ou déposées en mairie sur papier couleur ou noir et blanc à un format compris entre 10x15 cm et 30x40 cm. Les photos sous cadre ne seront pas acceptées. Au dos de chaque photo seront inscrits les noms et prénoms de l'auteur, le n° et le titre de l'image. Tout participant s'engage à avoir obtenu l'accord des personnes photographiées.

Pour participer, il est obligatoire de remplir un formulaire d'inscription.

ENVOI

Les auteurs devront déposer ou faire parvenir leurs images à leurs frais et risques avant le **1er mars 2010** à l'adresse suivante :

Mairie de Cernex
Concours photographique
74350 Cernex

La Mairie décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal.





JURY

Il sera constitué de membres du conseil communal, d'un photographe et de trois à quatre habitants de la commune, reflétant la diversité démographique de cette dernière en termes d'âge (enfant, adulte, adolescent, aîné).

RESULTATS ET PRIX

- **Prix nostalgique** (récompensant la plus belle photographie ancienne)
- **Prix historique** (récompensant la photographie présentant le plus grand intérêt historique)
- **Prix paysage et nature** (pour des photographies actuelles ou passées)
- **Prix spécial du Jury** (pour des photographies actuelles ou passées)
- **Prix de l'originalité** (pour des photographies actuelles ou passées)
- **Prix du jeune public** (récompensant le jeune public, tous thèmes confondus)

Les lots auront une valeur totale de 500 EUR. Les auteurs primés seront avertis personnellement dans le courant du mois d'avril 2010. La proclamation des résultats et la remise des prix se feront lors du vernissage de l'exposition début mai 2010. En aucun cas le prix gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou un autre prix de même valeur. Les prix sont nominatifs et incessibles.

Le jury se réserve le droit de ne déclarer aucun vainqueur si les projets ne présentent pas un degré de qualité suffisant, ou en cas de nombre de photos reçues insuffisants. Dans ce cas, aucun lot ne sera attribué dans la ou les catégories concernées.

PRESENTATION ET UTILISATION DES ŒUVRES

Les meilleures photographies seront exposées à partir de mai 2010 à la mairie de Cernex. Avec l'accord de leurs auteurs ou de leurs propriétaires, les photographies pourront être utilisées pour la réalisation de supports de communication pour la Mairie de Cernex.

RESTITUTION DES PHOTOS

Ne seront renvoyées à leurs auteurs que les photographies accompagnées lors de l'envoi d'une enveloppe suffisamment grande et affranchie au tarif en vigueur. Les photographies pourront également être récupérées en mairie après l'exposition. Les photographies non récupérées seront archivées et disponibles pendant une année à la mairie de Cernex.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Dans le respect du thème, les participants s'engagent à conserver une certaine authenticité à leurs photos.

